



## CONTRAT D'ENGAGEMENT FORMULE SEMAINE

### ***Je soussigné(e), (l'élève)***

M./Mme/Mlle : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Formation : \_\_\_\_\_

Organisme de formation : CFA  CFAI

### ***Coordonnées des parents :***

#### **Père**

M. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

#### **Mère**

Mme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

### ***M'engage à prendre sur l'année scolaire 2019-2020 (cocher les cases souhaitée) :***

**A :**  la formule restauration « **SEMAINE 5 JOURS INTERNE** » (4 petits déjeuners + 5 déjeuners « formule complète » ou « formule snacking » + 4 diners « formule complète ») au tarif de :

63,57 € \* par semaine pour les personnes **non subventionnées** (au lieu de 70,30 € en libre-service).

37,07 € \* par semaine pour les personnes **subventionnées\*\*** (au lieu de 43,35 € en libre-service).

### **OU**

la formule restauration « **SEMAINE 5 JOURS DEMI PENSION** » (5 déjeuners « formule complète » ou « formule snacking ») au tarif de :

29,45 € \* par semaine pour les personnes **non subventionnées** (au lieu de 32,50 € en libre-service).

16,95 € \* par semaine pour les personnes **subventionnées\*\*** (au lieu de 19,75 € en libre-service).

(\*les formules ne comprennent que le repas. Les boissons et les suppléments sont à payer à part directement en caisse)

(\*\*La subvention repas de la Région Nouvelle Aquitaine est accordée aux apprentis ayant signés un contrat d'apprentissage avec un employeur)

**B** :  une carte magnétique **obligatoire** \*\*\*au tarif de

3,00€ encaissée lors de la première facture

0,00€ pour les apprentis ayant pris un contrat d'engagement l'année précédente

N° BADGE : .....

(\*\*\* Toutes cartes perdues seront facturées 3,00€)

**pour les semaines :** **Joindre le calendrier complété Annexe 1**

**auprès de,**

La **SARL SPRC**, immatriculée au RCS de POITIERS sous le numéro B 389 957 531, dont le siège social est situé 130 avenue des Hauts de la Chaume 86180 SAINT BENOIT, gérant le restaurant self Cafet'time de la Maison de la Formation de Poitiers.

### DUREE DU CONTRAT

Le contrat est signé pour l'année scolaire 2019-2020. Les semaines réservées seront facturées. Le contrat peut être rompu au cours de l'année. La date de rupture devra être notifiée préalablement par courrier auprès de **la société SPRC**. Sans notification écrite, le contrat et les prélèvements seront maintenus. Seuls les changements de calendriers des cours, sur présentation d'un justificatif, feront l'objet d'une modification des semaines pré-réservées.

### FACTURATION & PAIEMENT

Le présent contrat sera facturé mensuellement en fonction du calendrier pré-réservé et encaissé par prélèvement SEPA le 10 du mois suivant. **Joindre le mandat de prélèvement complété Annexe 2 accompagné d'un RIB**

**Aucun autre moyen de paiement ne sera accepté pour le paiement du contrat.**

Tous frais de rejet de prélèvement seront facturés.

La facture vous sera envoyée par voie dématérialisée sur le (ou les) adresse(s) suivante(s) :

.....@.....  
.....@.....

Si vous ne souhaitez pas recevoir la facture par voie dématérialisée, veuillez cocher la case

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

**Pour l'élève,**

(Signature, précédée de la mention lu et approuvé)

**Pour l'élève mineur,**

(Signature des parents, précédée de la mention lu et approuvé)



## Note explicative sur la RESTAURATION 2019-2020

### CAFET'TIME

Sur le site de la Maison de la Formation, plusieurs types de restauration sont proposés dont le restaurant self CAFET'TIME et la sandwicherie, gérés par la société SPRC.

Nous proposons deux types de formule de restauration :

- Un **contrat de restauration** à la semaine avec un mode de paiement par prélèvement automatique SEPA mensuel
- Une formule **en libre-service** avec rechargement d'une carte en caisse du self ou de la sandwicherie.

Les tarifs des différentes formules se trouvent en pièce jointe (*tarification 2019-2020*).

Si vous optez pour :

#### Le contrat de restauration :

Un contrat d'engagement est à compléter, dater, signer et à renvoyer accompagné obligatoirement du **mandat de prélèvement** rempli, daté et signé et d'un RIB.

Tout dossier incomplet ne sera pas validé. L'apprenti sera alors enregistré en libre-service.

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

**SARL SPRC  
SERVICE COMPTABILITE  
130 AVENUE DES HAUTS DE LA CHAUME  
86280 SAINT BENOIT**

#### 8 jours minimum avant le début de la formation.

En cas d'arrêt de la formation en cours d'année ou de modification de calendrier des cours,  
**il est impératif de prévenir la société SPRC dans les meilleurs délais, afin de suspendre le contrat.**

#### Le libre-service :

Le passage en caisse nécessite obligatoirement l'achat d'une carte pour bénéficier des tarifs de la Maison de la Formation et des « subventions repas » accordées par la région Nouvelle Aquitaine. Elle est facturée **3€** et encaissée au premier passage.

Nous acceptons plusieurs modes de paiements pour recharger le compte :

- Espèces
- Chèques
- Cartes bancaires
- Titres Restaurant papier ou carte

Pour l'option « libre-service », prévoir le jour de votre entrée en formation l'achat de la carte et le rechargement pour le déjeuner et ne pas renvoyer le dossier.

Pour toute prise en charge de la restauration par des tiers ou pour des informations complémentaires, veuillez prendre contact directement au : **05 49 62 92 71** ou par mail **sprc@sprc-restauration.fr**



23/05/2018 14:05

Page 1 sur 1

<b>MANDAT de Prélèvement SEPA</b>	Créancier : <b>SARL SPRC</b>
Référence du mandat : .....	

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SARL SPRC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et \_\_\_\_\_ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SARLSPRC.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

<b>Votre Nom :</b> .....	
<b>Votre adresse :</b> .....	Numéro et nom de la rue ..... Code Postal et Ville .....
<b>Votre pays :</b> .....	
<b>Les coordonnées de votre compte :</b> .....	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) ..... Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)
<b>Nom du créancier :</b> SARL SPRC	
<b>Identifiant du créancier :</b> FR74ZZZ818D9A	
<b>Adresse du créancier :</b> 130 AVEBUE DES HAUTS DE CHAUME Numéro et nom de la rue 86280 ST BENOIT Code Postal et Ville	
<b>Pays du créancier :</b> FR	
<b>Type de paiement :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel	
<b>Signé à</b> .....	Lieu et Date
<b>Signature(s) :</b>	

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A retourner à :	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier :
-----------------	---



## TARIFICATION 2019-2020

	APPRENTIS	DE/CPRO	PERSONNEL	FC/EXTERIEURS/AUTRES
<b>PETIT DEJEUNER</b> Café, Thé, Chocolat. Petit pain, Viennoiserie. Beurre, Confiture. Yaourt nature, Yaourt aromatisé. Jus d'oranges.	1,95 € *	2,95 €		

\* Subvention Région déduite (1,00 €)

<b>PAUSE VIENNOISERIE</b> Pain au chocolat, Croissant, Pain aux raisins	0,95 €			
--	--------	--	--	--

<b>CAFETERIA</b>				
<b>REPAS "rapide"</b> 1 Plat + 1 Entrée ou Dessert ou Fromage + 1 Petit pain	3,55 € *	6,10 €	9,35 €	
<b>REPAS "complet"</b> 1 Entrée ou Fromage + 1 Plat + 1 Dessert ou Fromage + 1 Petit pain	3,95 € *	6,50 €	9,95 €	
<b>SUPPLEMENT</b> 1 Entrée ou 1 Dessert ou 1 Fromage		0,85 €	1,30 €	
<b>SUPPLEMENT PETIT PAIN</b>		0,25 €	0,40 €	

\* Subvention Région déduite (2,50 €)

<b>SNACKING</b>				
<b>SANDWICH / PANINI SALE / WRAPS</b>	3,35 € *	3,35 €	4,50 €	
<b>PANINI SUCRE</b>	3,05 € *	3,05 €	4,10 €	
<b>PIZZA / TARTE SALEE / BRUCHETTA</b>	3,60 € *	3,60 €	4,85 €	
<b>GARNITURE</b>	1,60 € *	1,60 €	2,15 €	
<b>DESSERT</b>	1,20 € *	1,20 €	1,60 €	
<b>FRUIT FRAIS</b>	0,95 € *	0,95 €	1,30 €	
<b>FORMULE SNACKING EAU PLATE</b> 1 Sandwich + 1 Garniture + 1 Dessert + 1 Eau plate	3,70 € *	6,25 €	8,45 €	
<b>FORMULE SNACKING SODA</b> 1 Sandwich + 1 Garniture + 1 Dessert + 1 Soda	4,20 € *	6,75 €	9,00 €	

\* Subvention Région (2,50 €) à déduire si ticket supérieur à 2,50 €

\* Subvention Région déduite (2,50 €)

<b>BOISSONS</b>				
<b>EAU PLATE 50CL</b>		0,35 €		
<b>EAU PETILLANTE 33CL</b>		1,00 €		
<b>JUS D'ORANGES 25CL</b>		1,00 €		
<b>ICE TEA 33CL</b>		1,00 €		
<b>COCA COLA 33CL</b>		1,00 €		

<b>FORMULE SEMAINE INTERNE</b> 4 Petits déjeuners + 5 Déjeuners "repas complet" OU "formule snacking" + 4 Diners "repas complet"	36,65 € *	63,55 €		
---	-----------	---------	--	--

\* Subvention Région déduite (1,00 €, 2,50 € et 2,50 €)

<b>FORMULE SEMAINE DEMI PENSION</b> 5 Déjeuners "repas complet" OU "formule snacking"	16,75 € *	29,45 €		
--	-----------	---------	--	--

\* Subvention Région déduite (2,50 €)